Département
Du Haut-Rhin

Arrondissement
MULHOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 15 octobre 2026 à 20h

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller.

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Alain MORILLON, Emmanuelle BONDUELLE, Richard LIEBY, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Michel BOBIN, Elodie DEMARE, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Philippe HOERNER procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; Guillaume POIMBOEUF procuration à Christian FRANTZ ; Nathalie HUCK procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : Céline MANKOUR

En présence de : Catherine DENTZ, Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents : 11

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Convocation du 9 octobre 2026

9. Contrat d'approvisionnement en plaquette bois pour la chaufferie communale : Offre SUNDGAU COMPOST / AGRIVALOR

Il est proposé de renouveler le contrat d'approvisionnement en plaquettes bois pour la chaufferie des bâtiments communaux, avec l'entreprise SUNDGAU COMPOST / AGRIVALOR.
Le marché inclut :

- la fourniture et livraison de plaquettes bois, qualité 'criblée', pour la chaufferie des bâtiments communaux pour une durée de 1 an ;
- taux d'humidité : 25 à 30% ;
- Fraction principale >80% masse : 30*20*10 ;
- Fraction grossière < 20% masse : 50*30*10 ; Fines < 1%
- 156 € HT / tonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'engager la dépense correspondant à la fourniture et livraison de plaquettes bois pour la chaufferie des bâtiments communaux pour une durée de 1 an ;
- de retenir l'offre de l'entreprise SUNDGAU COMPOST/ AGRIVALOR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision à l'entreprise et à signer l'acte d'engagement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce marché.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ La secrétaire Raymonde SEILER

Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ
transmis à la sous-préfecture le 20/10/2026 - affiché le 20/10/2026